



Notaire suite décès (pas de convocation)

Par **GIGITITI**, le **09/10/2017** à **13:37**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire pour mon gendre.

Il a perdu son Papa au mois de mars. Et malheureusement, n'a plus de contact avec sa famille (Maman et ses frères).

Il ne sait pas si un notaire a été contacté, car ils ont un pavillon.

Je voudrais savoir comment il peut faire et surtout s'il y a un notaire, pourquoi n'a-t-il pas été averti ?

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez lui apporter.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **09/10/2017** à **14:59**

But

Il sera obligatoirement avisé, en tant qu'héritier réservataire, sauf si les parents avaient adopté une attribution intégrale universelle.

Par **GIGITITI**, le **09/10/2017** à **15:39**

Merci mais je croyais qu'une attribution intégrale universelle tous les héritiers devaient donner leurs accords ?

Merci Bien

Par **Visiteur**, le **09/10/2017** à **19:29**

Oui, vous avez raison.

Cela dépend aussi de l'importance du patrimoine, car s'il n'était que financier est peu élevé, la succession a pu se régler simplement.